



Améliorer la qualité de vie au travail

Promouvoir la qualité de vie au travail traduit un engagement collectif qui implique les dirigeants, les salariés et les partenaires sociaux. Le bien-être (physique, social et mental) au travail est considéré comme un des facteurs déterminants de la santé des organisations.

La qualité de vie au travail s'articule autour :

- Du contenu du travail
- Des relations sociales et de travail
- De l'environnement physique
- De l'organisation
- Du développement professionnel
- De la conciliation vie privée et vie professionnelle
- De la lutte contre les discriminations

Diagnostic et Accompagnement

Bien-être et santé au travail

Le diagnostic B2ST®

Il est réalisé à l'aide d'un questionnaire en ligne composé de 36 questions (jusqu'à 50 en option) à destination de vos collaborateurs. Chaque salarié répond aux questions portant sur 9 thématiques. Nous garantissons l'anonymat des données saisies.

Grâce à la facilité d'utilisation de notre outil, le temps de saisie nécessaire est en moyenne de 7 minutes.

Le score obtenu vous permet de mesurer la qualité de vie au travail perçue par vos salariés.

Ainsi, nous pourrions vous accompagner à l'identification des axes de travail prioritaires à travers un rapport personnalisé par nos experts.

Il comporte également une vingtaine de questions pour réaliser l'autodiagnostic de votre organisation.

Ces questions vous aideront à identifier les points forts et les axes de progrès de votre fonctionnement.

Le plan d'actions ainsi constitué, votre structure pourra s'emparer des enjeux de la qualité de vie au travail et en faire un levier de performance de votre organisation.

L'accompagnement B2ST®

Notre accompagnement est défini à partir de l'enquête B2ST® et d'après les observations de terrain de nos consultants. Le plan d'actions s'adapte à l'entreprise et privilégie certains axes indispensables pour créer une synergie entre performance et qualité de vie au travail.

Des axes majeurs de travail

Notre accompagnement est basé sur le traitement des thématiques définies par l'ANI* de juin 2013. Notre mission peut, par exemple, consister à faire l'analyse des indicateurs de fonctionnement, identifier les situations à risques (Troubles Musculo-Squelettiques, Risques Psycho-Sociaux...) ou encore la mise en place d'une démarche de bien-être et de promotion de la santé.

L'objectif est d'accompagner la structure dans la mise en oeuvre d'un plan d'actions et de prévention avec des objectifs opérationnels précis et des résultats mesurables.

Le développement professionnel, l'égalité des chances, la création de valeurs, le capital immatériel, font également partie des points clés que nous analysons et que nous partageons avec les partenaires de l'entreprise. Cela peut se traduire par des actions simples comme établir un référentiel partagé.